

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 27 octobre 2025 - 1,50 €

N° 159

Macronisme

La France de MM. Macron et Lecornu continue d'avancer, même si on ne sait pas très bien vers quoi. Plus personne ne se risque à donner des pronostics : on a compris que l'avenir s'écrit avec des lignes courbes et des incantations. C'est d'ailleurs la saison : les abracadabras des sorcières d'Halloween présentent quelques mérites pour ceux qui aiment enfumer le public. On a de toute façon l'impression que la seule perspective gouvernementale se limite à l'adoption d'un budget, pour laquelle semblent permises toutes les contorsions en attendant les reniements auxquels devront bien consentir ceux qui jureraient qu'on ne pouvait éviter de drastiques réductions de dépenses et qui s'apprêtent à augmenter les impôts et à instaurer de nouvelles taxes. Ce n'est même plus de la politique à la petite semaine puisque le seul objectif est de ne pas déclencher une censure. On relève pourtant que, dans ce contexte, Gérard Larcher n'hésite pas à jouer son rôle en affirmant haut et fort que le Sénat revertera la réforme des retraites — mais, en même temps, ses collègues des Républicains à l'Assemblée se déchirent sur la tactique et peut-être même sur la stratégie, bien qu'affirmant à peu près tous qu'ils ne veulent pas jouer les supplétifs du macronisme.

Des illusions sont données au bon peuple afin qu'il croie à l'existence d'une véritable ligne politique. Dans cette perspective, l'un des derniers conseils des ministres

— il arrive qu'il s'en tienne deux par semaine, y compris en visioconférence — a procédé à la nomination de sept préfets, ce qui signifie normalement une reprise en mains ou, si l'on préfère, un changement par rapport à l'équipe précédents. Cela permettra peut-être de conforter le pouvoir du nouveau ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, qui a vainement tenté de minimiser le nombre de clandestins avant de devoir se rétracter devant

Sonia Mabrouk lui faisant observer que le chiffre de 200 000 qu'il défendait se trouvait loin des 700 000 comptabilisés par son prédécesseur Gérard Darmanin.

La nouvelle ligne budgétaire a été illustrée par le compte rendu officiel du conseil du 23 octobre : « Le ministre du Travail et des Solidarités, la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et la ministre de l'Action et des



SOMMAIRE

P. 1 : Macronisme. P. : 2 Insécurité sociale. — Lola — P. 3 : Immobilier. — Lectures. P. 4 : Jeanne au bûcher. P. 5 : Ordonnance sur canapé. P. 6 : Trumpisme. — Espace : Mariage à trois P. 7 : Guerre russo-ukrainienne : la poule aux œufs d'or. P. 8 : Œcuménisme : le roi Charles III au Vatican.

■ **Patrimoine** : Deux suspects dans le cambriolage des bijoux royaux au Louvre le 18 octobre ont été arrêtés le 25 octobre par la brigade de répression du banditisme (BRB). Il s'agit de deux trentenaires originaires de la Seine-Saint-Denis. L'un a été arrêté alors qu'il tentait de prendre un vol pour l'Algérie à Roissy, l'autre, arrêté chez lui, préparait un voyage au Mali. A priori de simples exécutants agissant sur commande, ce qui rend très pessimiste sur les chances de retrouver leur butin. Le Parquet de Paris a critiqué la divulgation prématurée de ces arrestations qui nuit à la suite de l'enquête.

■ **Justice** : Dahbia Benkired, tortionnaire et assassin, le 14 octobre 2022 à Paris, de Lola Daviet, 12 ans, a été condamnée le 24 octobre 2025 à « la réclusion criminelle à perpétuité incompressible », peine la plus lourde actuelle du code pénal, par la cour d'assises de Paris.

■ **Justice** : Le Tribunal de Paris a prononcé, le 23 octobre, une condamnation de principe contre la firme TotalEnergies, poursuivie par Greenpeace, les Amis de la Terre et Notre Affaire à tous, pour avoir allégué qu'elle était un « acteur majeur de la transition écologique » tout en continuant à forer des puits de pétrole ou de gaz, une publicité considérée comme de « nature à tromper le public ».

■ **Justice** : Les deux sans-domicile-fixe, frères jumeaux, Tunisiens, qui avaient coupé à la tronçonneuse, dans la nuit du 13 au 14 août 2025, l'arbre planté en mémoire d'Ilan Halimi au jardin d'Alcobendas à Épinay-sur-Seine, ont été condamnés, le 22 octobre, par le tribunal correctionnel de Bobigny, l'un à 8 mois de prison ferme et l'autre à 8 mois avec sursis. Le caractère antisémite du délit n'a pas été retenu par le tribunal, contre toute vraisemblance.

Comptes publics ont présenté une lettre rectificative au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026. » On aura au passage remarqué la complexité de la désignation des ministres ; heureusement, tout cela va être simplifié par un décret qui « supprime la nécessité d'une consultation préalable du Conseil d'État pour les décrets d'attributions des ministres, qui ne seront dorénavant fixées que par un décret délibéré en conseil des ministres » ; on restera ainsi tranquille entre soi.

Pour les retraites, soyons tranquilles : « En cohérence avec l'engagement du Premier ministre de ne pas faire peser le coût de cette suspension sur les générations futures par l'aggravation du déficit, deux mesures complémentaires, permettent de la financer, portant sur la taxe sur les organismes complémentaires en 2026, et la sous-indexation des pensions de retraite en 2027 afin de rééquilibrer les efforts de pérennisation de notre régime de retraite entre générations. »

Tout va donc très bien. Il va juste falloir veiller à ce qu'Édouard Philippe et Gabriel Attal restent sages. Car il faut préparer un autre « socle commun » avec les socialistes et les écologistes.

Jean-Gabriel Delacour

Insécurité sociale ?

Le débat sur la réforme des retraites est une nouvelle fois relancé. Avec toujours les mêmes arguments et les mêmes propositions. À quoi bon ?

La réforme des retraites, c'est la grande idée d'Emma-

nuel Macron. Il a fait campagne sur ce point, comme si le président de la République était surtout un chef de gouvernement appuyé par une majorité parlementaire. Ce qui paraît naturel en France – alors que c'est contraire à la Constitution – serait impossible en Italie, au Portugal et en Allemagne, où le président de la République est élu pour remplir ses fonctions arbitrales, rien de plus, rien de moins.

Tous les Français voient que la situation a profondément changé à la suite de la dissolution, mais l'Élysée veut garder le contrôle et préserver la réforme des retraites, alors que tout Premier ministre « macronien » sera perpétuellement en sursis, faute de majorité cohérente. Décidée par Sébastien Lecornu, la « suspension » de la réforme des retraites ne change rien à l'affaire et signifie seulement qu'on va en débattre jusqu'en 2027 et bien au-delà l'élection d'un nouveau président de la République.

À quoi bon ? On échange toujours les mêmes arguments et on débat toujours des mêmes propositions, sur la capitalisation et sur la retraite à points. Tout au long de ces polémiques, le cœur du problème est généralement laissé de côté : alors que le projet mis en place à la Libération était de créer une sécurité sociale pour tous, tout au long de la vie, l'insécurité sociale progresse depuis qu'il y a débat sur la Sécurité sociale. C'est le cas pour les retraites : le recul de l'âge de la retraite augmente le nombre de travailleurs qui doivent s'arrêter prématurément à cause de la fatigue, de la maladie ou d'un licenciement. Aujourd'hui, plus d'un ouvrier sur trois et plus d'une employée sur

quatre cessent de travailler à soixante ans. Ce n'est évidemment qu'une partie du problème, mais sans doute sous-estimée.

Les réformes de la retraite, comme celles de l'assurance-chômage, accroissent l'incertitude pour une grande partie de la population, et c'est également vrai pour la « retraite à points » puisque c'est l'État qui fixe la valeur du point en fonction de la conjoncture et de la démographie. La retraite par capitalisation ne vaut pas mieux puisque le versement des pensions dépend de la bonne santé des marchés financiers.

Derrière toutes ces réformes et propositions, c'est toujours la même idée qui est poussée en avant : chacun doit prendre son risque, et tant pis pour les plus fragiles.

Claudine Uzerche

Lola

Dahbia Benkired, tortionnaire et assassin, le 14 octobre 2022 à Paris, de Lola Daviet, 12 ans, a été condamnée, le 24 octobre 2025, à « la réclusion criminelle à perpétuité incompressible ». Elle est la première femme à recevoir cette peine. Elle est aujourd'hui âgée de 27 ans. Certains envisagent déjà sa probable libération autour de ses 55 ans, si la réglementation actuelle n'évolue pas dans un sens plus restrictif.

Le père de Lola, Johan Daviet, est mort de chagrin – on ne peut pas dire autrement – le 23 février 2024, à 49 ans. Le grand frère de Lola, Thibault, qui a assisté au procès avec sa mère, Delphine, a déclaré à la presse : « On est content de la réponse qu'on a eue ». Il parlait de la lour-

deur de la peine, se faisant peut-être des illusions sur le caractère perpétuel de la peine prononcée. Mais cette famille n'a pas eu de vraies réponses quant aux motivations profondes de cette Algérienne qui était sous Obligation de quitter le territoire (OQTF).

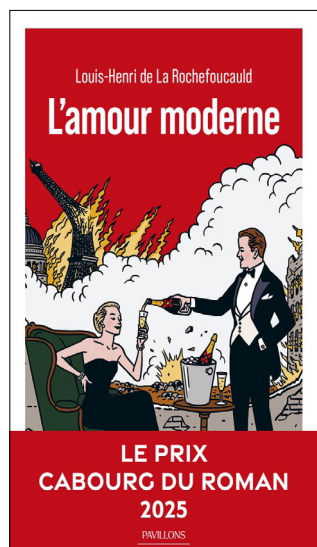
Concernant cet aspect de l'affaire, une certaine presse s'est scandalisée d'une « récupération par l'extrême droite » d'un procès qui serait fait à l'immigration illégale dans son ensemble. Il est certain qu'un tel drame ne plaide pas pour les arguments des partisans d'une société « ouverte et multiculturelle ». Mais les populations immigrées se sentent les premières victimes de tels faits divers atroces. Une chose est certaine : si la justice, la police et la diplomatie françaises avaient été capables de faire respecter cette obligation de quitter le territoire, Lola serait encore en vie.

Il paraîtrait bien nécessaire que sa famille puisse engager une procédure judiciaire contre l'État. Cela serait très dur psychologiquement et il y aurait des récupérations et des dénonciations politiques. Cependant cela pourrait créer une jurisprudence favorable aux victimes et à leurs familles. Une jurisprudence presque inexistante à ce jour.

Frédéric Aimard

Immobilier

On lit de plus en plus souvent, dans les quotidiens régionaux ou sur Internet, des histoires de propriétaires dont le bien est occupé illégalement, que la justice laisse désarmés, voire condamne s'ils essayent de se faire justice eux-mêmes.



ROMAN

Vaudeville

Le XVI^e arrondissement de Paris, un lieu pas si serein que cela. Louis-Henri de La Rochefoucauld nous promène avec férocité dans ce quartier bourgeois qui sait jeter un voile pudique sur ses turpitudes. Ivan, auteur tourmenté depuis la tragédie qui a marqué son enfance, se voit confier l'écriture d'une pièce de théâtre. De quoi le porter au firmament des dramaturges. Mais la commande a un vice caché : le rôle principal doit revenir à une comédienne sur le déclin dont le mari veut relancer la carrière.

« L'amour moderne », Louis-Henri de La Rochefoucauld, Robert Laffont, 256 p., 20 €.

POLAR

Au tréfonds du bayou

Texas, 1973. Après avoir purgé une peine de prison pour crime, Delpha Wade a trouvé une place d'enquêtrice au sein d'une agence



de détectives privés. La voilà en charge de deux affaires qui, au final, pourrait n'en faire qu'une bien tordue comme Lisa Sandlin sait les ficeler. Une ancienne codétenue vient demander l'aide de Delpha persuadée que sa sœur jumelle est en danger de mort tandis qu'un joueur de base-ball cherche désespérément la tombe de sa fiancée..

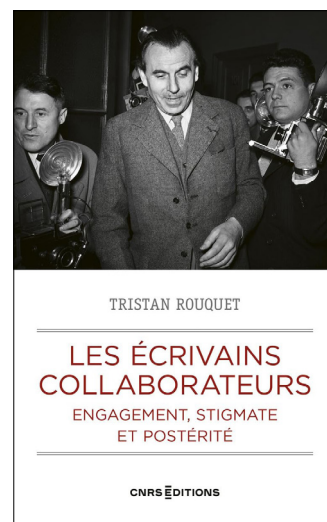
« Dans les brumes du Texas », Lisa Sandlin, Belfond noir, 368 p., 21,50 €.

HISTOIRE

Le stigmatisme de la collaboration

Le politologue Tristan Rouquet retrace le devenir des intellectuels collaborateurs – 227 en tout – dans la période d'après-guerre et jusqu'à aujourd'hui, pour comprendre dans quelle mesure le stigmatisme de la collaboration a entravé ou non leur carrière. Certains ont su détourner l'opprobre (Céline), la majorité a été réduite à l'entre-soi et au bon vouloir des éditeurs.

« Les écrivains collaborateurs », Tristan Rouquet, CNRS éditions, 448 p., 26 €.



PHOTOGRAPHIE

Des films et des cuves

À l'ère du numérique, il y a encore des passionnés de photos argentiques et de noir et blanc. Philippe Bachelier propose un manuel : du choix du film au tirage final en passant par les cuves et le révélateur. Un retour aux origines de la photographie.

« Noir & blanc », Philippe Bachelier, Éditions Eyrolles, 220 p., 28 €.



■ **Justice** : La grand-tante par alliance du petit Grégory, 81 ans, a été mise en examen le 24 octobre. La justice la soupçonne à nouveau, 40 ans après les faits, d'avoir été un des fameux « corbeaux » de l'affaire.

■ **Dette** : L'agence américaine de notation Moody's a maintenu, le 24 octobre, sa note AA3 sur la dette souveraine de la France, tout en la plaçant sous perspective négative à cause de la fragmentation politique du pays.

■ **Cinéma** : Le maire de Marseille Benoît Payan avait déprogrammé la projection du film « Sacré-Cœur », dans la salle de cinéma municipal du château de la Buzine, au motif que son service juridique lui avait indiqué qu'elle contrevenait au principe de laïcité affirmé par la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. Le juge administratif l'a désavoué en référé le 25 octobre et le film a été reprogrammé du 25 au 28 octobre.

■ **Tour de France cycliste** : L'itinéraire du Tour 2026 a été présenté le 23 octobre. Il partira de Barcelone en Catalogne et évitera l'Ouest et le Nord de la France. L'arrivée se fera sur les Champs-Élysées.

Malgré une modification de la loi, le 27 juillet 2023, contre les squatters, la chaîne judiciaire, qui va des commissaires de justice (ex-huissiers) aux juges, en passant par les policiers, préfets, voire notaires et bien sûr avocats, est impuissante à rétablir le droit dans des délais prévisibles. Tout se passe comme si une idéologie socialiste était à l'œuvre contre ceux qui possèdent un bien immobilier autre que leur domicile principal.

L'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen définit pourtant la propriété comme « un droit inviolable et sacré ». Ce droit comporte des limites,

de plus en plus grandes. La campagne actuelle contre l'héritage, relayée par les plus hautes autorités en mal de nouveaux impôts, finira par le vider de son sens. Pour en rester aux relations bailleur/locataire, après la fameuse « trêve hivernale » obtenue en 1956 par le vertueux abbé Pierre, « le droit opposable au logement » (« loi DALO ») institué en 2007, a inversé la donne. Le locataire privé, qui ne peut ou ne veut plus payer de loyers, devient difficilement expulsable. L'administration ne peut pas, en effet, lui trouver un logement social (il en manque plusieurs millions, si du moins on doit les attribuer à toutes les personnes qui remplissent les critères sociaux). Cela fait retomber sur le propriétaire privé l'obligation, durant une période indéterminée, de le loger gratuitement, en payant taxes et charges... La loi Boutin de 2009 prévoyait que des associations sociales pouvaient se substituer aux locataires défaillants pour reprendre le bail à leur charge. Une disposition bien difficile à concrétiser.

Les entreprises qui ne payent plus leur loyer profitent, elles, de l'engorgement spectaculaire d'une justice commerciale peu motivée par le sujet, pour faire en sorte que leur propriétaire ne retrouve jamais son dû. Et si le bailleur, récupérant enfin son bien, mais échaudé par plusieurs expériences malheureuses, tarde à remettre sa boutique ou son bureau sur le marché, il risque des taxes de vacance qui se multiplient.

De plus en plus, les propriétaires qui n'ont pas réussi à obtenir le concours de la force publique à temps pour faire évacuer des occupants sans titre se tournent vers

les tribunaux administratifs, afin d'obtenir une indemnisation de l'État, par exemple par application de l'article L 153-1 du Code des procédures civiles d'exécution. On constate que les rapporteurs publics ne leur sont guère favorables, utilisant tous les motifs disponibles pour dédouaner l'administration. Certains propriétaires obtiennent tout de même gain de cause, mais à quel prix et dans quels délais ?

Nul doute qu'une telle situation a de profondes conséquences sur le marasme actuel du secteur immobilier de logement ou commercial. L'État a, en principe, l'obligation de créer un contexte juridique sûr, dans lequel les particuliers puissent contracter en respectant des règles connues d'avance. On en est loin. Le législateur a mené une politique de griboille et la justice a accentué la catastrophe par incurie et idéologie plus que par le « manque de moyens » perpétuellement allégué par toutes les administrations depuis toute éternité pour expliquer leur inefficacité.

Paul Chassard

Jeanne au bûcher

Parmi les multiples œuvres artistiques et littéraires inspirées par l'épopée de Jeanne d'Arc figure un oratorio créé en 1938 par Arthur Honegger sur un livret de Paul Claudel. Intitulé *Jeanne au bûcher*, il connut un grand succès en Suisse puis en France, avec notamment une version scénique interprétée par Mary Marquet. Roberto Rossellini en tira un film en 1954, Giovanna d'Arco al rogo, avec Ingrid Bergman. Merveil-

leuses évocations.

L'actualité d'aujourd'hui se révèle moins glorieuse dans ses rapports avec ce passé. En effet, Cybermalveillance.gouv.fr, l'organisme national d'assistance et de sensibilisation aux risques numériques issu du dispositif mis en place par Manuel Valls en 2015, a lancé une campagne d'affichage qui se veut humoristique en mêlant prévention et clins d'œil à l'Histoire. On a ainsi eu droit à : « Christophe Colomb serait arrivé à bon port s'il avait bien enregistré ses cartes », puis à : « Le Titanic n'aurait pas connu une fin aussi glaciale si son GPS avait été mis à jour ». Enfin, dans la grande ligne d'une partie du spectacle d'inauguration des JO de l'an passé, avec une allusion peu discrète à sa décapitation, il y a eu : « Marie-Antoinette n'aurait pas fini sur la paille si elle avait raccroché au nez du faux conseiller bancaire ».

Puis on a franchi une nouvelle étape dans le mauvais goût en y ajoutant la moquerie confinante à l'insulte. C'est ainsi qu'est sorti l'affichage sur la Pucelle : « Jeanne d'Arc n'aurait pas fini sur le bûcher si elle avait utilisé un pare-feu ». Le jeu de mots sur pare-feu, qui désigne, en informatique, le contrôle des applications et des flux de données, ne peut dissimuler le mélange de grossièreté, d'incompréhension et d'irrespect à l'égard d'une suppliciée honorée à la fois par l'Église et la République. Évidemment, pour comprendre le choc ressenti, il faut un minimum de culture historique et d'empathie à l'égard de ceux pour lesquels la France représente une mémoire vivante et inspirante.

Précy

Ordonnance sur canapé

par Christian Fremaux, avocat honoraire.

Quand je suis sur mon canapé en regardant les nouvelles qui sont peut-être des fake news ou des images issues de l'intelligence artificielle je m'interroge ou je m'endors. En ce moment j'ai l'impression de n'être pas en bonne santé car on ne parle que d'ordonnances. Comme je suis retraité et probable futur très malade je me sens concerné par l'imagination féconde pour trouver des ponctions de nos parlementaires dont la plupart sont des militants professionnels très jeunes qui n'ont jamais vraiment travaillé comme tout le monde. Mais qui donnent des leçons de comportement sinon de morale. Pour pallier la mauvaise gestion tous partis confondus depuis des décennies, il n'y a pas de responsable et encore moins de coupable. Sauf moi puisque je vote à toutes les élections depuis que j'ai l'âge légal. J'ai avalisé au moins implicitement.

Désormais il faut prendre l'argent de ceux qui ont travaillé et qui ne se sont pas délocalisés pour redistribuer à la masse immense de ceux qui en ont besoin. Et ne paient pas un centime tout en touchant des aides. À tort ou raison. Mon canapé devient un toboggan. Je glisse vers le néant qui caractérise certains esprits bruyants. Et j'écoute, ébahi, nos excellences expliquer qu'elles ont la vérité. J'ai choisi volontairement des exemples disparates qui font polémiques.

Le premier ministre M. Lecornu pour éviter la censure s'est engagé à ne pas utiliser l'article 49.3 qui avait permis après de nombreuses manifestations et débats violents à la chaleureuse Mme Borne de faire passer la réforme des retraites jusqu'à 63 ans et non pas 64 ou 65 voire plus comme dans tous les autres pays qui nous entourent. Des « brutaux » qui n'ont pas la fibre sociale et égalitaire comme nous ! Avec l'argent qu'on n'a pas. La démographie est le juge de paix en la matière. Sans actifs point de suisse je veux dire de bons cotisants. C'était le point de crispation et M. Lecornu a ajouté qu'il suspendait la réforme. M. Macron a aussitôt précisé ni suspension ni abrogation mais décalage. C'est la solitude de fond du premier ministre comme le goal au foot qui est le dernier rempart quand l'attaque – sur les dépenses – est nulle et la défense – impôts, taxes, justice fiscale – une passoire. La Constitution devient un texte à option.

Le PS a crié « on a gagné » pour faire oublier qu'il avait obtenu moins de 2 % à la présidentielle. Mais c'est une victoire à la Pyrrhus car chacun sait que la réforme est indispensable : on va peut-être en profiter pour examiner une retraite à points ou par capitalisation – elle existe dans la fonction publique – en renforçant la retraite par répartition. Le même régime pour tout le monde n'a plus de sens. Et il faut aligner le privé et le public. M. Lecornu a oublié de préciser que si le parlement ne se mettait pas d'accord sur un budget, l'article 47 de la Constitution lui permettait de faire valider son projet initial : « si le parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de 70 jours les dispositions du projet [le budget] peuvent être mises en vigueur par ordonnances ». Mais cela ne s'est jamais fait et on ne connaît pas le contenu formel des ordonnances. Et si le Conseil Constitutionnel n'approuvait pas ? On n'est pas sorti de l'hôpital. Ordonnances fait songer à maladie grave qui peut conduire à une incapacité totale. Et 2027 c'est loin il faut

ramer. En prenant des vitamines sinon des calmants.

M. Sarkozy est en prison. J'ai mal qu'un ancien chef de l'État dans notre démocratie subisse cette infamie. Qu'on l'aime ou le déteste n'est pas le sujet. Certains s'en réjouissent. La petitesse n'a pas de limites et est contre-productive. M. Sarkozy ressortira plus grand qu'il n'était en arrivant. Car il sera libre un jour ou l'autre. Et je crains que la Justice indépendante – jusqu'où et avec quelles contreparties (sa responsabilité ?) – n'ait pas amélioré son image auprès du peuple français au nom duquel elle juge. Et qui ne partage pas forcément les mêmes valeurs. M. Sarkozy est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit jugé coupable éventuellement de façon définitive. Je ne me prononce pas sur le fond du dossier bien que j'aie lu les 400 pages du jugement. Le faisceau d'indices apprécié subjectivement par les magistrats n'est pas une preuve. La motivation de l'exécution provisoire pour le mandat de dépôt est confondante. Il y avait d'autres moyens techniques que l'incarcération qui est toujours l'exception même pour le pire des malfaiteurs voire terroristes ou OQTF aussi selon les bien-pensants, sauf pour leurs adversaires devenus ennemis, pour s'assurer que M. Sarkozy était bien puni et rendrait des comptes, ne s'enfuirait pas en Libye ou à Gaza pour récidiver ! ou n'achetait pas des témoins sachant que son dénonciateur M. Takkedine est décédé et que le document produit par Mediapart est un faux. Je partage l'opinion de Me Dupond-Moretti. La décision des trois juges me turlupine.

En réalité les juges ont rendu une ordonnance. M. Sarkozy a fréquenté des collaborateurs qui ont commis des faits graves. Il ne pouvait l'ignorer et il a été contaminé à l'insu de son plein gré. Il fallait donc l'écarter, le mettre en quarantaine, à l'isolement c'était un devoir d'intérêt général. De santé publique. À la maison d'arrêt de la Santé à Paris ce n'est pas un désert médical ! On y « soigne » des vraies racailles qui insultent un autre détenu : comme si M. Sarkozy était un prisonnier comme un autre ! C'est grotesque de le soutenir. Les juges qui ont estimé que M. Sarkozy avait troublé avant 2007 « l'ordre public » l'ont aggravé par leur décision. La prison de la santé n'est pas le château d'If mais M. Sarkozy relit Le comte de Monte Cristo. Et attention à l'effet boomerang. Ce que l'on fait pour les puissants peut rejaillir sur les plus faibles. Ou sur ceux et celles qui hurlent au Parlement. Ou dans les médias. La Justice ne se découpe pas en tranches. Et personne n'est à l'abri de l'interprétation de faits et de textes légaux parfois obscurs. L'arbitraire est pavé de bons sentiments.

Le mieux va être de n'être jamais malade, de n'être pas retraité après avoir beaucoup travaillé et payé ; de n'avoir pas trop de revenus ou de vouloir transmettre un héritage fruit de votre labeur et de vos sacrifices. Et de ne prendre aucune responsabilité en s'engageant pour éviter d'avoir à répondre à des juges. Que de belles perspectives, que d'encouragements à construire une société meilleure ! Ou plutôt de déconstruire ce qui faisait la France dans ses valeurs, ses traditions des territoires, son art de vivre, son humanisme et son universalisme. L'ordonnance que je me prescris est de ne participer qu'à partir de mon canapé. Bonjour tristesse. ■

■ **Argentine** : Malgré les scandales et les pronostics défavorables, La Libertad Avanza, le parti du président Milei a remporté presque 41 % des voix aux élections législatives du 26 octobre, contre 24,5 % pour ses opposants péronistes.

■ **Cameroun** : Le candidat de l'opposition Issa Tchiroma Bakary, 79 ans, revendique la victoire à l'élection présidentielle du 12 octobre. Le Conseil constitutionnel devait proclamer au contraire la victoire de Paul Biya, 92 ans, le 27 octobre, pour un huitième mandat et 43 ans de pouvoir consécutif. La répression des manifestations de l'opposition dimanche à Douala a fait plusieurs morts.

■ **Côte d'Ivoire** : Le président Alassane Ouattara, 83 ans, a été réélu le 26 octobre avec des scores écrasants mais une participation d'environ 50 % seulement.

■ **Soudan** : Les Forces de soutien rapide (FSR) ont affirmé le 27 octobre avoir pris, après 18 mois de siège, la ville stratégique de El-Facher au Darfour.

■ **Ukraine** : Le président Donald Trump a annoncé, le 22 octobre, l'annulation de la rencontre envisagée avec Vladimir Poutine en Hongrie, et de nouvelles sanctions américaines contre les pétroliers russes Rosneft et Lukoil. Lors du sommet européen à Bruxelles du 23 octobre, en présence de Vladimir Zelensky, l'Union européenne a également renforcé ses mesures d'embargo contre les produits pétroliers russes, mais la Belgique s'est opposé un nouveau projet de prêt de 140 milliards à l'Ukraine.

■ **Asie** : Le président Trump a entamé le 26 octobre en Malaisie une tournée asiatique. À Kuala Lumpur il a cosigné un accord de cessez-le-feu entre le Cambodge et la Thaïlande avec les premiers ministres de ces pays et il a rencontré le président brésilien Lula. Son secrétaire américain au Trésor, Scott

Trumpisme

On peut évidemment penser tout ce que l'on veut de Donald Trump, de sa satisfaction de parvenir à sa jouissance d'éléphant dans un magasin de porcelaines, de sa fascination pour Vladimir Poutine à sa condescendance amusée pour Emmanuel Macron ou de sa considération quasi exclusive pour le business à son mépris des intellectuels voulant changer l'ordre de la nature. Mais on ne peut lui enlever un extraordinaire flair politique et une capacité hors du commun à utiliser les circonstances. Les seuls à l'avoir peut-être vraiment compris sont les Chinois, qui s'abstiennent de le provoquer ou de lui répondre, préférant endiguer la puissance américaine en construisant des garde-fous économiques et militaires un peu partout dans le monde.

Il est incontestable que le monde bouge à cause de l'hôte de la Maison-Blanche, que ce soit en bien ou en mal, si l'on veut émettre un jugement de valeur. Personne ne se risque à le contrer ouvertement, les derniers encore capables d'un peu de propagande étant les Iraniens et leurs alliés houthis du Yémen. Qu'il s'agisse du front commercial, avec l'augmentation des droits de douane, ou du Proche-Orient, il a su garder la main et, toujours, imposer sa volonté.

Le style Trump dénote dans les relations internationales. D'abord par son tempérament, même s'il use et abuse de son rôle de « bad boy » alors qu'il peut se conduire avec courtoisie. De même, son parler « cash » refroidit, irrite et, avant tout, désarçonne ses interlocuteurs, comme on l'a vu pour

le canal de Panama, le Canada et le Groenland. Ensuite, il s'oppose au multilatéralisme auquel s'accrochent plus ou moins sincèrement beaucoup de dirigeants étrangers, alors qu'il ne croit qu'au dialogue bilatéral. Enfin, il n'hésite jamais à faire sentir qu'il représente la première puissance mondiale et, dans la grande tradition américaine du « big stick », il prévoit de se servir justement du bâton, ne serait-ce que parce qu'il veut la grandeur de l'Amérique (« Make America Great Again »).

Voilà comment il fait bouger les lignes, même si cela ne fonctionne pas exactement comme il le voudrait et s'il lui faut plus de temps que prévu. Si les choses traînent en Ukraine, où Vladimir Poutine pourrait en subir les conséquences, il a réussi à mettre fin à la guerre à Gaza, même si tout ne se trouve pas réglé, à cause de l'intransigeance de Benjamin Netanyahu et des attermoissements du Hamas. De même, en prenant habilement le relais d'Israël, il a quasiment neutralisé l'Iran. Pour ne rien dire de ses interventions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ou entre l'Inde et le Pakistan.

Dans tout cela, la France s'efforce de rester présente, notamment par le biais de la Coalition des Volontaires soutenant l'Ukraine. Il s'agit à la fois de poursuivre, voire d'accroître, le soutien militaire à Volodymyr Zelensky et de sécuriser l'avenir. C'est compliqué parce qu'il est question de l'OTAN et donc des USA et, aussi, parce qu'il n'y a pas cette unité politique et militaire européenne qu'Emmanuel Macron appelle de ses vœux et dont il se verrait bien confier la responsabilité.

Jean Étèveaux

Espace : Mariage à trois

Airbus, Leonardo et Thales s'unissent pour devenir le champion européen des satellites. Il s'agit d'un mariage entre un Franco-Germano Espagnol, un Italien et un Français. Un pacte à 6,5 milliards d'euros pesant 25 000 salariés, qui vise à concurrencer SpaceX et à renforcer la souveraineté de l'Europe.

Le projet devrait entrer en service en 2027 avec déjà un carnet de commandes qui représente plus de trois ans de contrat. Le pacte a été baptisé Project Bromo, le siège sera à Toulouse dès que la Commission européenne aura donné son feu vert.

Un regroupement qui suscite l'inquiétude des syndicats mais qui devrait permettre la mutualisation de la recherche, de la production et des infrastructures. Parmi les priorités affichées, la fabrication de satellites de télécommunication, d'observation et de navigation ainsi que le développement des réseaux de connectivité sécurisés pour les gouvernements et les compagnies aériennes. À ce jour c'est bien la compagnie Starlink d'Elon Musk qui domine le marché avec près de 10 000 satellites en orbite. La connectivité haut débit est devenue une priorité stratégique pour les compagnies aériennes que ce soit pour les entreprises mais aussi pour les passagers.

Un marché estimé à plus de 650 milliards de dollars pour les dix prochaines années.

Philippe Buron Pilâtre

La poule aux œufs d'or

par Dominique Decherf

Chapeau bas au Premier ministre belge, Bart De Wever, pour avoir résisté le 23 octobre jusqu'à plus de minuit aux assauts de la présidente de la Commission européenne et de ses vingt-cinq collègues (Hongrie absente) pour mettre la main sur un pactole de 180 milliards d'Euros, en dépôt à proximité même de l'endroit où se tenait le sommet, dans la même bonne ville de Bruxelles. Il s'agit des fonds de la Banque centrale de Russie gelés depuis février 2022.

Si ces fonds n'existaient pas, il faudrait bien que les États européens tirent de leurs propres budgets nationaux les concours au budget ukrainien de la Défense. Ils en sont de plus en plus incapables alors que les États-Unis sont sur le point de se retirer. Depuis deux ans, chacun n'a d'yeux que pour ce trésor de guerre. Déjà les intérêts produits par le capital sont versés au fonds européen de soutien à la défense, soit environ trois milliards par an. Or il en faudrait au moins 45 pour pourvoir aux achats d'armes ukrainiennes. L'idée a donc surgi du cerveau de la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, et de son adjoint lituanien à la défense, d'adosser à ce capital un prêt à l'Ukraine de 140 milliards de dollars pour les trois ans à venir. L'astuce – car il y en a une – consiste à prévoir le remboursement par l'Ukraine par le biais des réparations qui

lui seraient servies par Moscou dans le cadre de l'accord de paix à venir.

Décidément, l'Histoire n'enseigne jamais rien. La France s'est bercée pendant une décennie du slogan « l'Allemagne paiera ». La crise des réparations a non seulement plombé ses déficits budgétaires et la valeur du franc, mais a également entraîné un dérèglement fatal des transactions financières internationales et la crise de 1929. Moscou ne paiera pas. Kyiv ne remboursera rien. Bruxelles

se retrouvera le bec dans l'eau. Euroclear, la maison de dépôts qui gère les fonds, sera assignée en justice. La confiance internationale dans l'Euro sera minée. La directrice de la Banque centrale européenne, Christine

Lagarde, a lancé un avertissement. Bart De Wever a été habile : il ne s'oppose pas à l'aide à l'Ukraine mais a simplement demandé à ses pairs d'apporter leur garantie mutuelle. Silence sur les bancs.

La Commission doit revoir sa copie pour le prochain sommet prévu les 18 au 19 décembre. La première ministre danoise, qui exerce la présidence tournante des conseils, a promis à Zelensky le lendemain à Londres, une conclusion avant « la veille de Noël ». Bart De Wever est attaqué de toutes parts et prêt à esquiver tous les coups bas, y compris son propre renversement (il est sur le point de perdre sa majorité à la Chambre pour le vote du budget fédéral). Un contre tous. ■

Bressent, a annoncé un accord provisoire avec la Chine concernant l'exportation des terres rares chinoises et l'importation par la Chine de soja américain. Le 27 octobre, le président Trump était au Japon.

Le sommet de la Coopération économique Asie-Pacifique (Apec) doit recevoir, les 31 octobre et 1^{er} novembre, à Gyeongju en Corée du Sud, entre autres, le président américain et le président chinois. Une nouvelle rencontre Trump - Kim Jong-un est possible.

■ **Venezuela :** Après avoir bombardé dans la mer des Caraïbes et dans le Pacifique plusieurs vedettes supposées appartenir à des trafiquants de drogue, les États-Unis ont déployé le porte-avions Gerald-R. Ford dans la région.

■ **Religion :** Le roi Charles III a prié avec le pape Léon XIV dans la chapelle Sixtine le 23 octobre.

■ **Mexique :** Les inondations des 11 et 12 octobre, dans l'est et le centre du pays (États de Veracruz, Hidalgo et Puebla), ont fait plus de cent morts selon les derniers bilans officiels.

■ **Nigeria :** « L'homme le plus riche d'Afrique », Aliko Dangote, qui a fait construire une raffinerie de pétrole dans la zone franche du port de Lekki près de Lagos, a annoncé le 26 octobre qu'il allait en faire la première du monde. Il y a peu encore, le Nigeria importait la quasi-totalité de son pétrole raffiné, alors qu'il est un des plus importants exportateurs de pétrole brut, à cause de l'incurie des raffineries publiques minées par la corruption.

■ **Italie :** Pour la première fois depuis dix ans, le 25 octobre, une agence de notation internationale (Dominion Bond Rating Service Morning Star) a relevé la note de la dette souveraine italienne, de « BBB high » à « A low » pour saluer la cohérence de son budget 2026.

La Nation Française hebdo

directeur de la publication : Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip 60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418382149 00015 Nanterre N° TVA intracommunautaire FR21418382149

ISSN 2967-2988 Imprimé par nos soins.

Confraternité jubilaire

par Fabrice de Chanceuil

Le jeudi 23 octobre dernier, le roi d'Angleterre Charles III et son épouse la reine Camilla ont été reçus au Vatican par le pape Léon XIV. Cette visite d'État, la première du souverain britannique depuis l'élection de Léon XIV en mai dernier, s'inscrivait dans le cadre du Jubilé de l'Espérance ouvert par le pape François à la fin de l'année dernière.

Si cette rencontre a constitué un événement classique pour deux États qui entretiennent des relations diplomatiques, elle a été plus exceptionnelle au plan religieux compte tenu des rapports historiquement compliqués entre le catholicisme et l'anglicanisme et même inédite avec la prière commune des deux souverains dans la chapelle Sixtine.

Cet événement était originellement prévu en avril dernier sous le pontificat de François, mais la mauvaise santé de celui-ci n'avait pas permis sa réalisation. Le couple royal avait finalement rencontré le Saint-Père de façon informelle le 9 avril, une douzaine de jours avant sa mort.

Le 23 octobre, cette fois-ci de façon tout à fait officielle, le pape Léon XIV a reçu le couple royal britannique en fin de matinée dans sa bibliothèque privée avant un entretien du roi avec le secrétaire d'État du Saint-Siège, le cardinal Pietro Parolin, accompagné de son plus proche collaborateur, le prélat britannique Paul Richard Gallagher.

C'est à l'issue de cet entretien que s'est déroulée la séquence la plus significative de cette visite avec, pour la première fois dans l'Histoire, une prière commune entre le Pape, chef de l'Église catholique et le souverain britannique, gouverneur suprême de l'Église d'Angleterre.

Cette prière a été dédiée à la protection de la Création, quelques jours après l'achèvement du temps accordé à ce sujet chaque année par l'Église catholique et thème particulièrement cher au roi Charles très engagé depuis longtemps dans la défense de l'environnement. Plusieurs associations en faveur de l'écologie étaient également présentes.

Autre marque du soin apporté à la formulation de cette prière, a été chanté, par le chœur de la chapelle Sixtine et celui de la chapelle Saint-Georges de Windsor, un hymne de Saint-Ambroise dans la traduction anglaise du cardinal John Henry Newman, ancien

anglican converti au catholicisme, canonisé en 2019 et qui sera proclamé docteur de l'Église le 1er novembre prochain à l'occasion de la fête de la Toussaint.

La nouvelle archevêque élue de Canterbury, Sarah Muhalley, mère de 63 ans et première femme à occuper ce poste, n'était pas présente, de fait que son installation officielle n'a pas encore eu lieu. Elle était représentée par Stephen Cottrell, archevêque d'York qui assure l'intérim de la fonction de primat de l'Église d'Angleterre.

On peut ainsi mesurer l'immensité du chemin parcouru quand on se souvient que l'Église d'Angleterre est née en 1534, à la suite du schisme provoqué par le roi Henri VIII devant le refus opposé par le pape Paul III

d'annuler son mariage avec la reine Catherine d'Aragon pour lui permettre d'épouser sa maîtresse Anne Boylen. Devant le fait accompli, le pape avait excommunié le roi qui, de son côté, avait créé sa propre Église dite anglicane. Il a fallu attendre 1914 pour que les premières relations officielles soient

établies entre les deux parties mais c'est seulement en 1982 que Londres a ouvert une ambassade au Vatican. Alors qu'un recensement récent établit à 1,4 milliard le nombre de catholiques à travers le monde, chiffre témoignant d'une expansion, celui des anglicans, appelés épiscopaliens aux États-Unis, s'élève à 110 millions d'adeptes dont 20 millions pour l'Église d'Angleterre. Celle-ci connaît un recul du nombre des pratiquants et des vocations, surtout depuis l'ouverture des ordinations aux femmes ayant entraîné le départ d'un nombre important de prêtres anglicans vers l'Église catholique.

Dans l'après-midi, le souverain britannique s'est rendu à la basilique Saint-Paul-Hors-les-Murs où il a reçu le titre de « confrère royal » de cette abbaye bénédictine romaine, renouant un lien antique existant entre la basilique et la monarchie anglaise. En retour, le roi Charles a conféré au pape Léon XIV le titre de « confrère papal » de la chapelle Saint-Georges du château de Windsor.

Le Roi d'Angleterre, « confrère royal » de la basilique Saint-Paul-Hors-les-Murs, rejoint ainsi le Président de la République française dans son titre de chanoine honoraire de la basilique du Latran.

Puissent-ils, l'un comme l'autre, en obtenir les lumières de l'Esprit-Saint ! ■

